

Taxes

Les **taxes** dans OpenFire permettent de configurer les paramètres et les règles d'imputation comptable à utiliser dans le contexte d'un régime de TVA.

Les taxes permettent notamment les points suivants :

- Imputation des comptes comptables de taxes par taux de TVA ;
- Imputation des comptes comptables de produit et charge par taux de TVA.

Il convient donc de bien vérifier cette imputation au préalable.

Configurer les taxes

Attention: Les taxes sont déjà préconfigurées sur votre base de données. Nous vous conseillons de contacter le support OpenFire avant toutes modifications.

Comptabilité > Configuration > Comptabilité >

Taxes.

Onglet « Définition » :

Taxes / TVA de base (vente)

MODIFIER

CRÉER

Pièce(s) jointe(s) ▼ Action ▼

Nom de la taxe	TVA de base (vente)	Portée de la taxe	Ventes
Définition	Options avancées	Affectation des comptes	
Calcul de la taxe	Pourcentage du prix	Compte de taxe	
Montant	0,0000%	Compte de taxe pour les avoirs	

Détail des champs :

- « **Portée** » : définie s'il s'agit d'une taxe de vente ou une taxe d'achat
- « **Calcul de la taxe** » : définit la règle de calcul de la taxe. Choix possibles :
 - *Groupe de taxe* (non utilisé) ;
 - *Fixé* : montant fixe en € ;
 - *Pourcentage du prix* : Le taux saisi sera appliqué sur le prix correspondant. Ledit prix est donc considéré comme HT (exemple : à la vente d'un appareil 2500 € en TVA 20%, la TVA sera de 500 € (20% x 2500). Le TTC sera donc de 3000 €) ;
 - *Pourcentage du prix taxé inclus* : Le taux saisi est considéré comme inclus dans le prix correspondant. Ledit prix est donc considéré comme TTC (exemple : à la vente d'un appareil à 2500 €, la TVA est alors de 417 € (2500 / (1+20%)). Le HT sera alors de 2083 €).
- « **Montant** » : montant de la taxe, en % ou en €
- « **Compte de taxe** » : compte comptable d'imputation correspondant.

Onglet « Options avancées » :

Taxes / TVA de base (vente)

[MODIFIER](#) [CRÉER](#)

Pièce(s) jointe(s) ▼ Action ▼

Nom de la taxe	TVA de base (vente)	Portée de la taxe	Ventes
Définition	Options avancées	Affectation des comptes	
Étiquettes sur les factures	BASE VEN	Inclus dans le prix	<input type="checkbox"/>
Groupe de taxe	Taxes	Impacte la base des taxes ultérieures	<input type="checkbox"/>
Étiquettes		Ajustement fiscal	<input type="checkbox"/>


Détail des champs :

- « **Étiquette sur les factures** » : nom de la taxe tel qu'apparaissant dans la colonne « Taxe » de la commande et de la facture ;
- « **Étiquettes** » : Étiquettes optionnelles qui pourraient être utilisées pour des rapports personnalisés ;
- « **Inclus dans le prix** » : si coché, signifie que lorsque cette taxe est utilisé, le prix indiqué sera TTC et non HT. C'est notamment le cas pour les taxes 5.5-TTC, 10.0-TTC et 20.0-TTC.

Affectation des comptes

L'affectation des comptes permet de piloter l'imputation comptable de la vente ou de l'achat d'un article en fonction d'un régime de TVA en substituant le compte de l'article (achat ou vente) par un compte correspondant défini dans la taxe.

Dans Openfire, **le compte de l'article est fourni par la catégorie d'articles** à laquelle appartient cet article afin de simplifier le paramétrage de la base. Il est en effet plus simple de paramétrer une catégorie d'articles que les centaines ou milliers d'articles qui sont dans cette catégorie !

 *Le compte de vente (compte de revenu) associé à la catégorie d'articles est le compte de vente HT. Il suffit alors de configurer la correspondance avec le compte de vente associé au taux de TVA : 704000 Travaux HT ↔ 704050 Travaux 5,5%.*

Taxes / TVA collectée (vente) 5,5%

MODIFIER CRÉER

Pièce(s) jointe(s) ▼ Action ▼

Nom de la taxe	TVA collectée (vente) 5,5%	Portée de la taxe	Ventes
Définition		Options avancées	
Affectation des comptes			
Compte de l'article	Compte à utiliser à la place		
704000 Travaux HT	704050 Travaux 5,5%		
706000 Prestations HT	706050 Prestations 5,5%		
707000 Marchandises HT	707050 Marchandises 5,5%		
70794000 Situation HT	70794055 Situation 5,5%		

Achats intracommunautaires

Les achats intra-communautaires correspondent aux achats effectués auprès d'une entreprise non immatriculées en France mais résidente de l'Union Européenne.

La TVA intracommunautaire a les particularités suivantes :

- Elle est à la fois collectée et déduite ;
- Elle a des lignes spécifiques à son traitement sur la déclaration CA3.


Code	Libellé du compte	Type
44521000	TVA due intracommunautaire	Passif à court termes
44566200	TVA déductible intracommunautaire	Actif actuel

TVA due intracommunautaire :

Nom de la taxe	TVA déd. s/ acq. intracommunautaire (achat) 20,0%	Portée de la taxe	Achats
Définition Options avancées Affectation des comptes			
Calcul de la taxe	Pourcentage du prix	Compte de taxe	445662 TVA déductible intracommunautaire
Montant	20,0000%	Compte de taxe pour les avoirs	445662 TVA déductible intracommunautaire

TVA déductible intracommunautaire :

Nom de la taxe	TVA déd. s/ acq. intracommunautaire (achat) 20,0%	Portée de la taxe	Achats
Définition Options avancées Affectation des comptes			
Calcul de la taxe	Pourcentage du prix	Compte de taxe	445662 TVA déductible intracommunautaire
Montant	20,0000%	Compte de taxe pour les avoirs	445662 TVA déductible intracommunautaire

 Une position fiscale spécifiques est créée pour ces achats intracommunautaire ; voir les [positions fiscales](#).

Sous-traitance et TVA en autoliquidation

Depuis le 1er janvier 2014, un nouveau dispositif d'autoliquidation de TVA est instauré pour les contrats de sous-traitance dans le secteur du bâtiment afin de limiter la fraude fiscale.

Pour le sous-traitant :

- Facturation HT avec position fiscale exonérée
- Mention en bas de facture : « TVA - autoliquidation, art. 283 nonies 2 pour les marchandises et/ou 283-2 pour les services »
- Déclaration de TVA CA3 mensuelle : indiquer votre chiffre d'affaire sous-traitant sur la ligne 5 « autres opérations non imposables ».

Pour la facturation du client, il est nécessaire d'utiliser un régime fiscal exonéré. L'imputation est faite dans un compte de vente exonéré via la catégorie de produits. Il est important de configurer cette imputation pour toutes les catégories concernées.

Pour le donneur d'ordre :

- Paiement de la facture HT
- Déclaration de TVA CA3 mensuelle :
 - Indiquer le montant HT de la sous-traitance sur la ligne 2 « autres opérations imposables » ;
 - Déclarer la TVA acquittée et également déductible donc une opération blanche pour le donneur d'ordres ;
 - Déclarer les sommes sur la CA3... sous peine de lourde amende !

Création des comptes de TVA due et déductible :

Code	Libellé du compte	Type
44522000	TVA due autoliquidation	Passif à court terme


44566300	TVA déductible autoliquidation	Actif actuel
----------	--------------------------------	--------------

Taxe Sous-Traitant due autoliquidation :

Nom de la taxe	TVA due autoliquidation (achat) 20,0%	Portée de la taxe	Achats
Définition Options avancées Affectation des comptes			
Calcul de la taxe	Pourcentage du prix	Compte de taxe	445220 TVA due autoliquidation
Montant	-20,0000%	Compte de taxe pour les avoirs	445220 TVA due autoliquidation

Taxe Sous-Traitant déductible autoliquidation :

Nom de la taxe	TVA déd. autoliquidation (achat) 20,0%	Portée de la taxe	Achats
Définition Options avancées Affectation des comptes			
Calcul de la taxe	Pourcentage du prix	Compte de taxe	445663 TVA déductible autoliquidation
Montant	20,0000%	Compte de taxe pour les avoirs	445663 TVA déductible autoliquidation

 Une position fiscale spécifique est créée ; voir les [positions fiscales](#).